

CODE DE BONNE CONDUITE SUR LE PORT DE CAPBRETON ET SES ABORDS



**PORT DE
CAPBRETON**
PÊCHE & PLAISANCE

PRÉSERVATION DU MILIEU MARIN

- Je signale aux autorités compétentes toute pollution ou atteinte à l'environnement que je constate.
- Je n'utilise aucune pratique illégale pour la pêche et je respecte toutes les recommandations et interdictions en la matière.
- Je respecte et protège la faune et la flore aquatiques, notamment pendant les périodes de reproduction (oiseaux, tortues...).
- Je respecte les espaces naturels sensibles et protégés.
- Je ne détériore pas les fonds subaquatiques notamment lorsque je suis au mouillage.
- Je ne dérange pas les autres usagers du milieu aquatique, notamment les professionnels de la pêche et respecte les règles et consignes de navigation.
- Je n'achète pas, ni n'utilise d'objets réalisés à partir d'espèces protégées ou de trouvailles archéologiques.
- J'encourage les autres plaisanciers à protéger l'environnement.

CONSOMMATION D'EAU ET ÉLECTRICITÉ

- Je n'utilise que du matériel électrique homologué et ne laisse pas de branchement sous tension électrique inutilement. Sauf dérogation aucune prise ne doit rester branchée si le bateau est inoccupé.
- Je ferme soigneusement les robinets d'eau et limite ma consommation au stricte nécessaire.
- Je signale immédiatement tout dysfonctionnement (fuite, pannes électriques) que je constate sur les pontons aux agents portuaires.





DÉCHETS MÉNAGERS

- Je ne jette aucun débris, ordure ou liquide insalubre, ni aucune matière quelconque (viscères ou poissons morts) dans les eaux du Port, ni en mer et n'abandonne aucun déchet ou objet sur les ouvrages du port, les quais.
- J'utilise les poubelles pour les ordures ménagères et j'évite de les faire déborder.
- Je trie mes déchets : j'utilise les conteneurs spécifiques tout autour du Port.

EAUX NOIRES

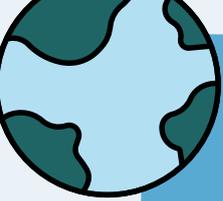
- Au Port, je n'utilise que les sanitaires à terre réservés aux plaisanciers (capitainerie, Bourret, Pêcherie) et jamais des WC s'évacuant directement en mer.
- J'utilise la pompe eaux noires mise à disposition à la station d'avitaillement.
- Je ne jette jamais de solvants, détergents, produits à base d'hydrocarbures et autres polluants dans les toilettes.

EAUX GRISES (EAUX DE LAVAGE ET DE LESSIVAGE)

- Pour la vaisselle, les lessives et autres nettoyages, j'utilise les installations à terre mises à disposition par le Port.
- J'achète des produits détergents et d'hygiène biodégradables et d'origine naturelle.
- J'économise l'eau douce.

LES REJETS D'HYDROCARBURES SONT INTERDITS AU PORT COMME EN MER

- J'utilise la pompe « eaux de fond de cale » mise à disposition à la station d'avitaillement.
- Je ne rejette pas d'hydrocarbures lors des opérations d'entretien du moteur.
- Je dépose les huiles usagées dans les containers prévus à cet effet.
- Je m'avitaille en carburant à la Station d'avitaillement du Port et prends soin qu'aucun débordement n'aille polluer le plan d'eau.



CARÉNAGES DES BATEAUX

- J'effectue le carénage de mon bateau sur la zone technique du Port qui est munie des installations nécessaires à la récupération des déchets toxiques et des résidus de peinture.
- Je n'entreprends aucun travail d'entretien polluant sur mon bateau à flot.



RESPECT DES INSTALLATIONS

- J'amarre mon bateau de manière réglementaire et vérifie l'état de mes bouts (je n'hésite pas à demander conseil si besoin).
- Je vérifie régulièrement mes amarres ainsi que celles des bateaux avoisinants.



RÈGLES DE COURTOISIE

- J'utilise le canal 9 pour communiquer avec la Capitainerie (le 16 étant réservé aux appels de détresse).
- Je respecte les places de stationnement « Handicapés » tout autour du bassin portuaire.
- Je respecte la vitesse maximale autorisée dans le Port fixée à 3 noeuds.
- A quai, j'évite toute nuisance sonore sur mon bateau et respecte mes voisins de ponton.
- J'écarte du mât les drisses et je les amarre aux haubans.



LE TRI DES DÉCHETS

- **Quai du bourret :**

Verre, huile de vidange, cartons, boîtes métalliques, piles, seringues, bouteilles plastiques, papier.

- **Zone technique (réservée aux plaisanciers) :**

Fusées de secours périmées, huile de vidange, piles, cartons, solvants / résidus de peinture, ferraille, résidus de carénage, batteries.

- **Parking pêcheurie :**

Verre.

- **Quai Bonnamour / stationavitaillement :**

Assainissement bateaux, eaux de cale, huile de vidange, déchets ménagers.

- **Parking Bonnamour / cale :**

Boîtes métalliques, papier, verre, cartons, bouteilles plastiques, piles.

- **Quai Pompidou :**

Verre, papier, containers ménagers.

- **Capitainerie :**

Déchets de mer, huile de vidange, containers ménagers, piles, batteries.